



Procédure licenciement pour fautes répétées

Par **nathalie**, le **05/05/2011** à **00:14**

Bonjour, nous employons une vendeuse depuis 2005 petit magasin de 100mètre carré
en 2008 on ouvre un tres grand magasin 750 metre carrés , durant ses 3 ans elle s'est
démotivée et refuse d apprendre les produits vendues (un bon support catalogue existant)
alors que nous l'avions avertis des efforts qu elles devraient fournir elle fait des erreurs d
encaissement (oubli de facturer produits) elle ne peut répondre aux clients, répond avec
des propos orduriers nous avons fait un avertissement écrit combien d avertissement
doivent etre fait pour la licencier ? 3 ? et quel type de licenciement , faute grave ? quel délai
doit il y avoir entre premier et dernier avertissement avant le licenciement ? ce jour même ,
je la vois en entretien lui demande des efforts , sa réponse a été j occupe mon temps mais je
ne partirais pas ! aidez moi svp merci